

LES CINQ SIGNES D'UN AVC

Il est important de savoir reconnaître les cinq signes avant-coureurs d'un AVC et de signaler **immédiatement** le 9-1-1 ou le numéro local des services d'urgences.

Faiblesse - Perte soudaine de force ou engourdissement soudain au visage, à un bras ou à une jambe, même temporaire.

Trouble de la parole - Difficulté soudaine d'élocution, de compréhension ou confusion soudaine, même temporaire.

Trouble de vision - Problème de vision soudain, même temporaire.

Mal de tête - Mal de tête soudain, intense et inhabituel.

Étourdissement - Perte soudaine de l'équilibre, en particulier si elle s'accompagne d'un des autres signes.

Même si les symptômes semblent disparaître rapidement, faites-vous soigner IMMÉDIATEMENT.

La clinique, qui fait partie du Northeastern Ontario Regional Stroke Network, Ontario Stroke System, est subventionnée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

La Clinique de prévention des accidents vasculaires cérébraux

est située à

l'Hôpital général de North Bay

Site Scollard

2^e étage, côté Est

750, rue Scollard

North Bay (Ontario) P1B 5A4

Tél. : 705 474-8600

Visitez notre site Web à www.nbgh.on.ca.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE NORTH BAY

NOTRE VISION

L'Hôpital général de North Bay s'engage à fournir des soins de qualité empreints de compassion et axés sur le patient.

CLINIQUE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX

RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX PATIENTS

Available in English

NB 301 Juin 2006
br

Qu'est-ce que la Clinique de prévention des accidents vasculaires cérébraux et qui peut y avoir accès?

La Clinique de prévention des accidents vasculaires cérébraux offre des consultations externes aux personnes qui ont eu des signes et des symptômes d'un accident vasculaire cérébrale (AVC) ou d'une ischémie cérébrale transitoire (ICT ou mini-AVC), ou qui sont à risque d'un AVC ou d'un ICT.

Pour avoir accès à la clinique, un médecin urgentiste, votre médecin de famille ou tout autre spécialiste doit vous y adresser.

La clinique vise à réduire l'incidence d'ICT ou d'AVC en :

- offrant une évaluation **précoce** et une intervention appropriée;
- donnant un accès **rapide** à des tests diagnostics;
- fournissant aux patients et aux membres de leur famille **des renseignements** sur les facteurs de risque pouvant causer un AVC et la façon de les prendre en charge pour éviter un AVC.

Liste de vérification pour votre rendez-vous

- Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.
- Le jour du rendez-vous, prenez tous vos médicaments habituels.
- Vous devez apporter tous vos médicaments dans leur contenant d'origine.

- Si possible, faites-vous accompagner d'un membre de votre famille ou d'un ami. Il serait utile que ce soit la personne qui a été témoin de l'accident qui vous accompagne.
- Prévoyez rester une heure et demie à la clinique.
- Avant le rendez-vous, faites-nous savoir si vous avez besoin d'un interprète.
- Si on vous a remis une brochure sur l'ICT au Service des urgences, apportez-la avec vous.

Comment puis-je savoir si on m'a fixé un rendez-vous?

Dès que nous aurons reçu la demande de service du médecin, nous vous appellerons pour fixer un rendez-vous. Si vous ne recevez pas d'appel dans les deux jours ouvrables, veuillez appeler la préposée aux rendez-vous au 705 474-8600, poste 2357.

Pour obtenir plus de renseignements, composez le 705 474-8600, poste 2357.

À quoi puis-je m'attendre à la Clinique de prévention des AVC?

À la clinique, vous :

- rencontrerez un médecin spécialisé dans la prévention et les soins des AVC;
- rencontrerez une infirmière pour discuter des facteurs de risques;
- serez dirigé vers d'autres professionnels de la santé, au besoin;

- devrez subir d'autres tests, au besoin.

Vos soins sont basés sur vos besoins particuliers.

Si vous avez des questions ou si vous voulez changer la date d'un rendez-vous, appelez notre préposée aux rendez-vous au 705 474-8600, poste 2357.

Qu'arrive-t-il après mon premier rendez-vous?

Le personnel de la clinique :

- enverra un rapport de votre consultation à votre médecin de famille;
- fixera un rendez-vous pour les tests que vous aurez à subir, ainsi qu'un rendez-vous de suivi au besoin.

Vous devrez :

- fixer un rendez-vous avec votre médecin de famille deux (2) semaines après votre rendez-vous à la Clinique de prévention des accidents vasculaires cérébraux.

La Clinique de prévention des AVC est une clinique de consultations externes et ne remplace pas le Service des urgences.

Pour tout problème médical urgent, rendez-vous au Service des urgences. Si vous avez un problème médical que vous ne considérez pas urgent, veuillez appeler :

TÉLÉSANTÉ
1 866 797-0000

24 heures sur 24, 7 jours sur 7